



**Politique de rémunération des personnes représentant les accusés indigents
Montants révisés à partir de janvier 2021¹**

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase préalable au procès²**

Complexité	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Montants totaux
Niveau 1 (complexe)	4 272 \$	68 886 \$	159 330 \$	232 488 \$
Niveau 2 (très complexe)	4 272 \$	68 886 \$	325 275 \$	398 433 \$
Niveau 3 (extrêmement complexe)	4 272 \$	68 886 \$	574 469 \$	647 627 \$

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase du procès²**

Complexité	Montant alloué par mois ³
Niveau 1	32 320 \$
Niveau 2	41 386 \$
Niveau 3	50 454 \$

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase du procès en appel²**

Complexité	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Montants totaux
Niveau 1	29 371 \$	118 818 \$	35 245 \$	183 434 \$
Niveau 2	29 371 \$	169 975 \$	35 245 \$	234 591 \$
Niveau 3	29 371 \$	272 399 \$	35 245 \$	337 015 \$

Montant alloué par mois pour l'interprétation et la traduction entre le client et le conseil	1 601 \$
---	----------

¹ Ces taux sont ajustés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») qu'utilise la Commission de la fonction publique internationale. Cet ajustement prendra effet le 1^{er} janvier de chaque année et sera établi sur la base de l'évolution de l'IPC pendant la période de 12 mois commençant en novembre de l'année précédente. Il n'y aura pas d'ajustement si l'augmentation agrégée de l'indice n'atteint pas 1 % pour une année donnée. Le taux ajusté s'appliquera à la rémunération du travail raisonnable et nécessaire fourni par les membres commis d'office d'une équipe de la Défense à partir de la date d'indexation.

² Cette somme inclut 7 938 \$ au titre des charges de fonctionnement.

³ Les montants totaux n'incluent pas les indemnités journalières de subsistance et les frais de déplacement, lesquels sont remboursés séparément comme il est prévu dans les politiques respectives.